



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 19.04.05**

### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 38 (28 SRD -10 E )  
ABSTENTION : 36 (20 UDC – 13 RN - F. VERDIER – P COMMANDEUR – M. RAIMBAULT)

### **OBJET : Actualisation des règles d'amortissement des immobilisations régionales**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **17 octobre 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DAP n°05.01.10 du 3 février 2005 donnant la définition des principes d'amortissement des immobilisations régionales modifiée par les délibérations DAP 11.03.02B du 24 juin 2011, DAP 12.03.02B du 21 juin 2012, DAP 14.03.02B et DAP 15.03.02.C du 18 juin 2015 actualisant les principes d'amortissements des immobilisations régionales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M71 applicable aux régions ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 octobre 2019 ;

Vu l'avis émis par la commission « Finances, Fonds Européens, Personnel et Fonctionnement de l'Administration » lors de la réunion du 16 octobre 2019 ;

Considérant que le décret 2015-1848 du 29 décembre 2015 permet aux collectivités territoriales de bénéficier de nouvelles durées d'amortissement pour les subventions d'équipement,

## DECIDE

D'adopter les durées d'amortissement suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 30 ans pour les subventions d'équipement qui financent des bâtiments et installations
- 40 ans pour les subventions d'équipement ayant pour objet le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national (ex : infrastructure ferroviaire, matériel roulant, réseau THD...)

La durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes de transport pour financer du matériel roulant ou des infrastructures ferroviaires est portée de 30 ans à 40 ans compte tenu des spécificités des opérations et des conditions d'utilisation desdites subventions. Par analogie, la durée d'amortissement du matériel de transport ferroviaire acquis directement par la Région est également portée de 30 à 40 ans.

En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les durées d'amortissement pour les catégories de biens ci-dessous sont désormais les suivantes :

Nature comptable	catégorie	Exemples de biens	Durée d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
2031	Frais d'études non suivies de réalisation		1 an
2032	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet		5 ans
2032	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet		1 an
2033	Frais d'insertion si l'équipement concerné n'est pas réalisé	Frais de publication et d'insertion des appels d'offre dans la presse	1 an
20411	<u>Etat</u>		
204111	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204112	Bâtiments et installations		30 ans
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
204114	Voiries		40 ans
204115	Monuments historiques		40 ans
20412	<u>Régions</u>		
204121	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204122	Bâtiments et installations		30 ans
204123	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20413	<u>Département</u>		
204131	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204132	Bâtiments et installations		30 ans
204133	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20414	<u>Communes et structures intercommunales</u>		
204141	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204142	Bâtiments et installations		30 ans
204143	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20415	<u>Autres groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et EPL</u>		
204151	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204152	Bâtiments et installations		30 ans
204153	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20416	<u>SPIC</u>		
204161	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204162	Bâtiments et installations		30 ans
204163	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans

20417	<u>Organismes de transport</u>		
204171	<i>SNCF</i>		
2041711	Biens mobiliers, matériel et études		40 ans
2041712	Bâtiments et installations		40 ans
2041713	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
204172	<i>RFF</i>		
2041721	Biens mobiliers, matériel et études		40 ans
2041722	Bâtiments et installations		40 ans
2041723	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
204178	<i>Autres</i>		
2041781	Biens mobiliers, matériel et études		40 ans
2041782	Bâtiments et installations		40 ans
2041783	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20418	<u>Organismes publics divers</u>		
204181	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204182	Bâtiments et installations		30 ans
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
2042	<u>Subventions d'équipement aux personnes de droit privé</u>		
20421	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
20422	Bâtiments et installations		30 ans
20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
2043	<u>Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement</u>		
20431	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
20432	Bâtiments et installations		30 ans
20433	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
2044	<u>Subventions d'équipement en nature</u>		
20441	<i>Organismes publics</i>		
204411	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204412	Bâtiments et installations		30 ans
204413	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
20442	<i>Personnes de droit privé</i>		
204421	Biens mobiliers, matériel et études		5 ans
204422	Bâtiments et installations		30 ans
204423	Projets d'infrastructures d'intérêt national		40 ans
2045	Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)		1 an
2051	Concessions et droits similaires		2 ans
2053	Droit de superficie		Non amortissable
208	Autres immobilisations incorporelles		2 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>			
211 (sauf 2114)	Terrains	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêts	Non amortissable
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
2128	Autres agencements et aménagements	Clôtures, portails, mouvements de terre	20 ans
21311	Bâtiments administratifs		50 ans
21312	Bâtiments scolaires	Y compris bâtiments démontables	30 ans
21314	Bâtiments culturels et sportifs		30 ans
21318	Autres bâtiments publics		30 ans
2132	Bâtiments privés		30 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		20 ans
21352	Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments privés		20 ans
214	Construction sur sol d'autrui		30 ans

2151	Réseaux de voirie	Réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz;..), raccordement...	15 ans
2152	Installations de voirie	Goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement, passerelle...	15 ans
2153	Réseaux divers	Réseaux câblés et électrification	15 ans
21571	Matériel ferroviaire	Matériel non roulant	15 ans
21572	Matériel technique scolaire	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
21578	Autre matériel technique	Machine outils, matériel technique scolaire	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		10 ans
216	Collections et œuvres d'art	Tableaux, statues, fonds anciens des bibliothèques	Non amortissable
2171..(sauf 21714)	Terrains reçus au titre d'une mise à disposition	Terrains nus, terrains bâtis, bois et forêt	Non amortissable
21721	Plantations d'arbres et arbustes reçus au titre d'une mise à disposition		20 ans
21728	Autres agencements et aménagements reçus au titre d'une mise à disposition	Clôtures, portails, mouvement de terre etc...	20 ans
217311	Bâtiments administratifs reçus au titre d'une mise à disposition		50 ans
217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
217314	Bâtiments culturels et sportifs reçus au titre de la mise à disposition		30 ans
217318	Autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition		30 ans
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions reçues au titre d'une mise à disposition		20 ans
2174	Constructions sur sol d'autrui reçues au titre d'une mise à disposition		30 ans
21751	Réseaux de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	Réseaux assainissement (eaux pluviales, eaux usées, eau potable), réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage, gaz;..), raccordement...	15 ans

21752	Installations de voirie reçues au titre d'une mise à disposition	Goudronnage, terrassement, renforcement des sols, mur de soutènement...	15 ans
21753	Réseaux divers reçus au titre d'une mise à disposition	Réseaux câblés et électrification	15 ans
217571	Matériel ferroviaire reçu au titre d'une mise à disposition	Matériel non roulant	15 ans
217572	Matériel technique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
217578	Autre matériel technique reçu au titre d'une mise à disposition		10 ans
21758	Autres installations, matériel et outillages techniques reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
2176	Collections et œuvres d'art reçues au titre d'une mise à disposition		Non amortissable
217821	Matériel de transport ferroviaire reçus au titre d'une mise à disposition	Matériel roulant	40 ans
217828	Autres matériels de transport reçus au titre d'une mise à disposition		5 ans
217831	Matériel informatique scolaire reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
217838	Autre matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
217841	Matériel de bureau et mobiliers scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers reçus au titre d'une mise à disposition		10 ans
21785	Matériel de téléphonie reçu au titre d'une mise à disposition		5 ans
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition		2 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations aménagements dans des bâtiments dont la collectivité n'est pas propriétaire, ni affectataire	20 ans
21821	Matériel de transport ferroviaire	Matériel roulant	40 ans
21828	Autres matériels de transport	Voitures, camionnettes, camions, remorques	5 ans
21831	Matériel informatique scolaire	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, écrans, UC, imprimantes, scanners	5 ans
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	Tables, chaises, bureaux, armoires, bahuts etc	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Tables chaises, bureaux, armoires, bahuts, etc	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Fax, téléphones	5 ans

2188	Autres immobilisations	Téléviseurs, réfrigérateurs, appareil photo, magnétoscopes etc	10 ans
<b>Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition</b>			
24...	Immobilisations affectées, concédées, affermees ou mises à disposition		Non amortissable
<b>Participations et autres immobilisations financières</b>			
261	Titres de participation		Non amortissable
266	Autres formes de participation		Non amortissable
271	Titres immobilisés (droit de propriété)		Non amortissable
272	Titres immobilisés (droit de créance)		Non amortissable
273..	Comptes de placement (long terme)		Non amortissable
274..	Prêts	Avances remboursables	Non amortissable
275	Dépôts et cautionnements		Non amortissable
276..	Autres créances immobilières		Non amortissable

Le seuil des biens de faible valeur reste fixé à 1 000 TTC

Le mode de calcul linéaire est conservé.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 18 octobre 2019**

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.